

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Année 2023

Approuvé en séance du Comité Syndical du 20 juin 2024

- ✓ Mis en place dès 1995, le **rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS)** est établi par les collectivités dans le double objectif de servir d'outil de pilotage et d'améliorer la transparence dans la gestion des services.
- ✓ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un **observatoire national des services d'eau et d'assainissement** mis en place et piloté par l'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)** devenu par la suite **Office Français de la biodiversité (OFB)**.
- ✓ Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés depuis l'année 2009 (exercice 2008). Ces indicateurs sont à la base de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement et doivent être renseignés sur son site internet. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement constitue un élément du système national d'information sur l'eau mis en place par l'OFB
- ✓ Le RPQS est transmis en sous-préfecture et à chaque commune adhérente qui doit le présenter à son conseil municipal.

SOMMAIRE

NOTE LIMINAIRE

Historique du SMEVH
Fiche signalétique du SMEVH

I - LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- 1.1 Le territoire desservi
- 1.2 Le nombre d'habitants desservis (D101.0)
- 1.3 Les ressources
- 1.4 Les Volumes distribués
- 1.5 Le réseau
- 1.6 Les réservoirs

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- 2.1 Modalités de tarification
- 2.2 Facture d'eau type (120 M3) (D102.0)
- 2.3 Recettes

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 3.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
- 3.2 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques
- 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- 3.4 Rendement du réseau de distribution
- 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés
- 3.6 Indice linéaire de pertes en réseau
- 3.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- 3.8 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- 4.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice et montants des subventions
- 4.2 Etat de la dette du service
- 4.3 Amortissements réalisés en 2012
- 4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de dernier exercice
- 4.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adopté par l'assemblée délibérante pour la prochaine mandature 2020-2026

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION ECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

- 5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité (P109.0)

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

HISTORIQUE

Au début de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les élus du syndicat ont fait construire la station de pompage, en bordure de l'Hérault, sur la commune de Cazouls d'Hérault.

A partir de cette station ont été construites les canalisations destinées à alimenter les communes adhérentes au syndicat, qu'elles soient situées sur la rive droite ou sur la rive gauche de l'Hérault.

Deux canalisations en acier reliaient la station aux réservoirs intercommunaux principaux de Roque Maurel sur la rive droite et du Mas d'Affre sur la rive gauche.

Ces canalisations d'un diamètre de 250 mm pour la rive droite et de 200 mm pour la rive gauche sont toujours en activité.

Depuis, dans la station de pompage, cinq pompes d'une puissance de 150 kW chacune refoulent l'eau dans les réservoirs de Roque Maurel et le nouveau réservoir de tête de la rive gauche, le réservoir de Saint Mamert (le réservoir du Mas d'Affre est alors devenu le réservoir communal de Saint Pargoire).

La commande des pompes se fait grâce à des commandes gérées par lignes RTC, GSM ou radio.

A partir des réservoirs intercommunaux de Roque Maurel et de Saint Mamert, l'eau s'écoule gravitairement jusque dans les réservoirs communaux.

Sur la rive gauche de l'Hérault, une partie de la commune d'Aumelas est alimentée à partir de pompes de reprise installées dans le réservoir de Vendémian. En effet, les deux réservoirs d'Aumelas sont situés au-dessus du niveau de tous les autres réservoirs.

- ✓ Le forage de Saint Mamert sur la commune de Plaissan a été créé en 1993.
- ✓ Profond de 120 mètres, il permet de capter l'eau dans un sous-sol composé principalement de calcaires. Son débit actuel est de 100 m³/heure.
- ✓ Cette opération fût complétée par la construction du réservoir de Saint Mamert, sur la colline du même nom, d'une capacité de 1250 m³. A partir de ce réservoir le syndicat peut faire transiter l'eau jusque dans le réservoir de Nizas sur la rive droite de l'Hérault et donc assurer un dépannage en cas de pollution ou de dysfonctionnement à la station de Cazouls d'Hérault.

De nos jours.....

Tous les réservoirs sont équipés d'un système de télé surveillance couplé par un système d'alarme anti-intrusion, conditionnant leur accès à la présence impérative d'un agent du SMEVH. Depuis 2015, le SMEVH a équipé les réservoirs d'un dispositif automatique de basculement vers le réseau intercommunal d'adduction en cas d'intrusion dans les ouvrages.

La capacité de la ressource en eau doit satisfaire à l'alimentation d'un nombre d'abonnés en croissance permanente, conséquence logique de surfaces constructibles importantes incluses dans les documents d'urbanisme en place sur le territoire.

Les actions mise en œuvre...

Un Schéma Directeur validé en 2008 qui est en cours de révision visant :

- ✓ Au recensement, auprès des élus, de l'ensemble des collectivités adhérentes et clientes des besoins issus des documents d'urbanisme en vigueur sur leur territoire, et leurs intentions d'extension.
- ✓ A l'évaluation et à la présentation des différents scénarii quant aux besoins en eau aux échéances 2010, 2015, 2020, 2025 mais également les travaux nécessaires sur réseaux de transports intercommunaux, capacités de stockage voire recherche en eau pour augmenter et diversifier la ressource.

Les politiques d'orientation suivantes :

- ✓ Animation, menée par le SMEVH, auprès des agriculteurs locaux du volet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en coordination avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental de l'Hérault, mais également de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et du service de Police de l'Eau de la DDTM ;
- ✓ Réalisation de schémas directeurs communaux.
- ✓ Rédaction d'un PGSSE

La programmation des travaux issue des conclusions du schéma directeur :

- En septembre 2019, le comité syndical a délibéré pour valider les travaux de l'infrastructure de la prochaine mandature 2020-2026 (24M€ HT) ainsi que les financements associés par 7 lignes d'aqua-prêts de la CDC-Banque des territoires à hauteur de 15 M€.
- Bien évidemment, le suivi prévisionnel de cette étude dépend de sa stricte application, de la maîtrise parfaite de l'urbanisme par les collectivités adhérentes, d'un accord certain d'autorisation de prélèvement de la ressource en eau conforme aux propositions des hydrogéologues
- Ainsi, programmations techniques et financières sont planifiées à court, moyen et long terme, et permettent d'évaluer les incidences sur le prix de l'eau.

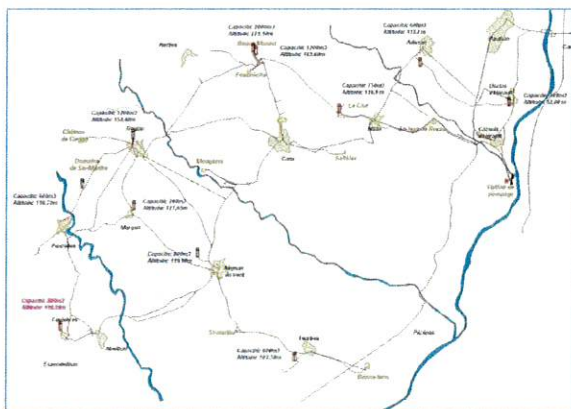
FICHE SIGNALÉTIQUE DU SYNDICAT

- ✓ Le Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée de l'Hérault est régi par le code des collectivités territoriales et est soumis aux règles de la comptabilité publique.
- ✓ Conséquences de la loi NOTRe, depuis le 29 novembre 2016, le SIEVH a été transformé en « syndicat mixte ». Depuis le 1^{er} janvier 2018, les 40 délégués sont des délégués communautaires car les cinq EPCI du périmètre syndical siègent en représentation-substitution.
- ✓ Le « Comité Syndical » se compose de 40 membres, 2 membres par commune du périmètre syndical.
- ✓ Le « Bureau Syndical » est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 4 membres.
- ✓ L'autorité territoriale est détenue par le Président qui représente l'exécutif du syndicat.
- ✓ Le SMEVH est organisé en commissions dont la commission d'appel d'offres qui revêt un caractère obligatoire.
- ✓ A côté des élus, deux services font fonctionner le SMEVH. Ces services sont composés de 24 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

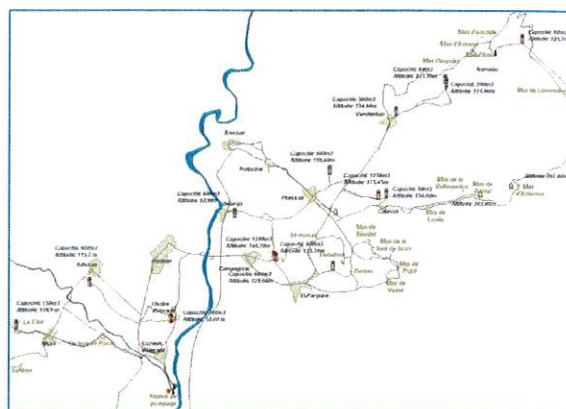
Le siège social du SMEVH se trouve :
2 route de Boyne
34120 CAZOULS D'HERAULT
Téléphone 04 67 25 28 29 – Fax 04 67 25 19 78
Courriel: smevh@smevh.fr
Site internet: www.eau-vallee-herault.fr
Horaires : 8h00 à 12h30 – 14h00 à 17h00

Un service d'astreinte est disponible 7j/7 et 24h/24 au 04 67 25 28 29 en dehors des heures d'ouverture des bureaux au public

Rive droite



Rive gauche



I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 – LE TERRITOIRE

20 Communes

Abeilhan, Adissan, Alignan du vent, Aumelas, Bélarga, Campagnan, Caux, Cazouls d'Hérault, Coulobres, Margon, Nizas, Plaissan, Pouzolles, Puilacher, Roujan, Saint Pargoire, Tourbes, Tressan, Usclas d'Hérault, Vendémian rattachées à cinq EPCI, à savoir Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Communauté de communes du Clermontais et Communauté de communes des avant-monts.

2 Communes clientes

Espondeilhan et Neffîès

1.2 – LA POPULATION

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés
ABEILHAN	1840	936	NIZAS	679	446
ADISSAN	1350	719	PLAISSAN	1568	884
ALIGNAN DU VENT	1782	1065	POUZOLLES	1208	793
AUMELAS	576	334	PUILACHER	652	275
BELARGA	675	376	ROUJAN	2303	1533
CAMPAGNAN	733	383	SAINT PARGOIRE	2419	1323
CAUX	2677	1665	TOURBES	1992	1085
CAZOULS D'HERAULT	415	304	TRESSAN	707	400
COULOBRES	374	214	USCLAS D'HERAULT	444	223
MARGON	739	446	VENDEMIAN	1176	625

- ✓ La population desservie au **31/12/2023** sur les 20 communes était de **24.309** habitants soit une augmentation de la population de **1,25 %** par rapport à 2022.
- ✓ Avec les communes clientes, la population desservie totale est de **26.541** habitants.
- ✓ Le nombre d'abonnés au **31/12/2023** sur les 20 communes était de **14.029**, soit une augmentation de **1,39 %** par rapport à 2022. Les branchements communaux équipés d'un compteur sont au nombre de 442.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,92** abonnés/km au **31/12/2022** (39,92 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,735** habitants/abonné au **31/12/2023** (1,735 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **127,57** m³/abonné au **31/12/2022** (122,57 m³/abonné au 31/12/2022).

1-3 - LES RESSOURCES

- Le SMEVH utilise pour sa production d'eau potable 2 points de prélèvement :
 - Station de pompage de Cazouls d'Hérault
 - Forage de Saint Mamert
- Le SMEVH s'est doté de 3 débitmètres au départ de chaque station et de compteurs en ligne disposés sur l'ensemble du réseau afin d'assurer un suivi de son fonctionnement.

VOLUMES PRELEVES EN 2023		
	STATION DE CAZOULS D'HERAULT	FORAGE DE SAINT MAMERT
RIVE GAUCHE	333 111 m ³	488 844 m ³
RIVE DROITE	1 048 567 m ³	
TOTAL	1 381 678 m³	488 844 m³
TOTAL GENERAL	1 870 522 m³	
Par rapport à 2022	- 0,18%	

1-4 - LES VOLUMES DISTRIBUÉS

CONSOMMATION TOTALE 2023 PAR COMMUNE					
Communes réseau rive droite	Consommation en m ³	Communes réseau rive gauche	Consommation en m ³	Communes réseau rive gauche	Consommation en m ³
ABEILHAN	123 387	ADISSAN	96 369	PUILACHER	59 690
ALIGNAN DU VENT	117 743	AUMELAS	47 428	SAINT PARGOIRE	166 199
CAUX	168 657	BELARGA	60 987	TRESSAN	40 335
COULOBRES	29 727	CABRIALS	26 064	USCLAS D'HERAULT	22 131
MARGON	51 719	CAMPAGNAN	46 781	VENDEMIAN	66 496
POUZOLLES	119 303	CAZOULS D'HERAULT	23 734		
ROUJAN	157 353	NIZAS	50 941		
TOURBES	129 639	PLAISSAN	97 578		
Communes clientes	31 649				
Gros conso. RD	13 247			Gros conso. RG	19 913
Total Rive droite	942 424			Total Rive Gauche	825 146
			TOTAL	1 767 570 m³	

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA VALLÉE

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié en préfecture le 25/06/2024

ID : 034-213402142-20240716-DELIB0322024-DE

ID : 034-200074441-20240620-2024_06_22-DE



VOLUMES CONSOMMÉS en m ³	2022	2023	Variation
Communes Rive Gauche	815 064	825 146	+1,23%
Communes Rive Droite	950 188	942 424	-0,80%
Total	1 765 252	1 767 570	+0,13%

PART DES CONSOMMATIONS COMMUNALES PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION GÉNÉRALE

	2022	2023
Consommation globale	1 765 252	1 780 789
Consommation des abonnés	1 472 242	1 442 431
Conso. pure des communes adhérentes	69 869	70 800
Ratio des consommations communales	4,75 %	4,90 %

1.6- LE RESEAU

	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire	Commune	Longueur en mètre linéaire
Refoulement Rive Droite	12 050	AUMELAS CABRIALS	22 010	PUILACHER	6 140
Refoulement Rive Gauche	19 050	BELARGA	6 150	POUZOLLES	14 700
Gravitaire Rive Droite	44 060	CAMPAGNAN	6 200	ROUJAN	22 990
Gravitaire Rive Gauche	21 570	CAUX	30 080	SAINT PARGOIRE	27 060
Adduction / distribution	2 320	CAZOULS D'HERAULT	5 060	TOURBES	16 870
Total des réseaux intercommunaux	99 050	COULOBRES	3 850	TRESSAN	7 230
ABEILHAN	12 060	MARGON	6 920	USCLAS D'HERAULT	3 680
ADISSAN	10 440	NIZAS	10 300	VENDEMIAN	7 820
ALIGNAN DU VENT	15 660	PLAISSAN	12 830	Total des réseaux communaux	248 770
Longueur totale du réseau			347 820 m		

1-7 LES RESERVOIRS

Réservoirs rive gauche	Volume en m ³	Réservoirs rive droite	Volume en m ³
Aumelas (Mas Blanc)	80	Adissan	600
Aumelas (petit réservoir)	60	Nizas	720
Aumelas (gros réservoir)	200	Caux	1200
Aumelas (Mas de Barral)	7	Roque Maurel	2000
Cabrials	80	Roujan (2 réservoirs)	1800
Vendémian	340	Alignan du Vent	600
Saint Mamert	1250	Tourbes (2 réservoirs)	1200
Plaissan	600	Pouzolles (2 réservoirs)	1200
Bélarça	600	Coulobres	200
Campagnan	600	Margon (2 réservoirs)	600
Saint Pargoire (2 réservoirs)	1800	Abeilhan	600
Usclas d'Hérault	370	Puilacher	600
		TOTAL pour 30 réservoirs	17 307 m³

II – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES

2.1 – MODALITES DE TARIFICATION

Tarifs	01/01/2023	01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Compteur DN 15 mm	100,00	100,00
Compteur DN 20 mm	128,00	140,00
Compteur DN 25 mm	161,00	180,00
Compteur supérieur à DN 25 mm	561,00	630,00
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Abonné domestique	1,13 (0 à 70 m ³) 1,26(71 à 300 m ³) 1,32(181 à 300 m ³) 1,58 (301 à 500 m ³) 1,90 (plus de 500 m ³)	1,19 (0 à 70 m ³) 1,32(71 à 300 m ³) 1,45(181 à 300 m ³) 1,74 (301 à 500 m ³) 2,13 (plus de 500 m ³)
Communes adhérentes	0.75	1,00
Commune cliente – Espondeilhan	1.40	2,00
Commune cliente – Neffiès	1.40	2,00
Taxes et Redevances¹		
Montant des taxes et redevances (€ HT/m³)		
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	0.08	0.08

2.2 – FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 M3/an) sont :

Facture 120 m ³	01/01/2023	01/01/2024	Variations
Part de la collectivité			
Montant HT	242,10	249,30	
Part fixe annuelle	100,00	100,00	+ 2,97 %
Part proportionnelle	142,10	149,30	
Taxes et redevances			
Montant HT redevances	43,20	43,20	
Agence de l'Eau – Prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	+ 0,00 %
Agence de l'Eau - Pollution	33,60	33,60	
Montant TVA	15,70	16,09	
TOTAL FACTURE TTC	301,00	308,59	
Prix TTC au M3	2,51	2,57	+ 2,39 %

2.3 – LES RECETTES

Compte	Intitulé	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
70	Produits	5 409 818,20	5 313 786,06
74	Dotation subvention	224 914,62	61 754,00
75	Locations antennes sur bâtiments	17 702,52	13 561,46
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 339,63	9 823,94
042	Transfert de subvention	448 932,88	466 398,09
013	Remboursement sur rémunération	16 867,66	7 514,76
002	Excédent antérieur reporté	479 390,74	800 046,01
	Total	6 599 966,25	6 672 884,82

Détail du compte 70

Article	Intitulé	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
70111	Vente d'eau aux abonnés	2 828 296,12	2 989 221,06
70123	Redevance contrevalueur prélèvement	107 748,64	
701251	Redevance prélèvement		115 484,35
70124	Redevance pour pollution	382 179,67	392 783,64
704	Travaux	143 448,50	114 292,00
70612	Redevance pour modernisation de réseaux de collecte	180 730,26	149 761,21
70611	Redevance assainissement	1 608 903,06	1 429 264,45
7065	Produits des commissions de recouvrement pour prélèvement assainissement	10 181,00	24 691,00
7068	Autres prestations de services (déplacements divers et prestations du syndicat)	79 590,03	45 347,10
7078	Autres marchandises	9 949,18	4 474,73
708	Produits des activités annexes (mise à disposition du personnel, remboursement divers)	58 791,74	46 468,52
	Total	5 409 818,20	5 313 786,06

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

3-1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (P101.1)

- Calcul : nombre de prélèvement microbiologiques conformes / nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés en 2023 X 100

$$\text{Valeur} = 68 \text{ conformes} / 68 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

3-2 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la physico-chimie (P102.1)

- Calcul : nombre de prélèvement physico-chimiques conformes / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés en 2023 X 100

$$\text{Valeur} = 68 \text{ conformes} / 68 \text{ effectués} \times 100 = 100 \% (*)$$

* = chiffres non transmis par la DDTM 34 dans SISPEA pour 2023, calculés sur la base des rapports reçus

3-3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Nombre de points possible	Intitulé	Points Acquis
A	PLAN DES RÉSEAUX	
10	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	+10
5	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+5
10	VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	+10
B	INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
1 à 5	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	+4
0	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0
0 à 15	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	+13
C	AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
0 à 10	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	+10
10	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	+10
10	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	+10
10	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+10
10	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	+10
10	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	+10
10	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	+10
5	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	+5
Total		117 points

3-4 – Rendement du réseau de distribution (P104.3)

- Règle de calcul : (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100
Valeur = (1 462 431 m³ / 1 870 522 m³) X 100 = **78,18 %**

3-5 – Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

- Règle de calcul : (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours
Valeur = (1 767 570 m³ – 1 442 431 m³) / 347.8 km / 365 jours = **2.56**

3-6 – Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

- Règle de calcul = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365 jours
Valeur = (1 767 570 m³ - 1 462 431 m³) / 347.8 km / 365 jours = **2.40**

ETUDE DES PERTES D'EAU

- ✓ Le SMEVH a réparé 85 fuites durant l'année 2023 (64 en 2022)
 - 4 fuites sur le réseau intercommunal
 - 81 fuites sur le réseau communal
- ✓ En 2023, les nettoyages de réservoirs ont nécessité la vidange de 47 cuves (30 réservoirs sur 30).

3-7 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

- Règle de calcul = (longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/2021) X 100
Valeur = 11 321 ml / 5 / 347 820 ml X 100 = **0,065%**

3-8 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Valeur de l'indicateur (Cazouls) = **100%** (*)
Valeur de l'indicateur (Saint Mamert) = **80%** (*)

* = chiffre transmis par la DDTM 34

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4-1 – MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE ET MONTANT DES SUBVENTIONS

- | | |
|--|----------------|
| ➤ Dépenses d'investissement réalisées en 2023 | 4 314 486,27 € |
| ➤ Subventions d'investissement perçues en 2023 | 864 512,25 € |

4.2 – ETAT DE LA DETTE

Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2023	Annuité payée au cours de l'exercice	dont intérêts	dont capital
10 605 000,00	2 215 362.33	457 003.65	109 589.11	347 414.54

4.3 – AMORTISSEMENTS 2023

280	Amortissements des immobilisations incorporelles	20 794,59
281	Amortissements des immobilisations corporelles	1 061 468,70
Total		1 082 263,29

4-4 – PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Par délibération du 7 décembre 2023, les membres du comité syndical ont voté les propositions de travaux pour 2024 et 2025 suivantes :

TRAVAUX	PROPOSITION BUDGETAIRE en € HT	
	2024	2025
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 7)	55.000	
Fourniture de corrélateurs acoustiques (Tranche 8)		55.000
Délocalisation de la station de pompage du Mas de Barral à Aumelas	50.000	
Equipement et raccordement du forage « Le Pré » à Cazouls d'Hérault	490.000	
Raccordement du nouveau puits au réseau d'adduction	80.000	
Recherche en eau RD et RG	1.000.000	
Réhabilitation de l'étanchéité du réservoir d'Adissan	25.000	
Renouvellement du réseau communal de Cazouls d'Hérault	250.000	
Réhabilitation du réservoir de Coulobres	210.000	
Réhabilitation du surpresseur du Mas Blanc à Aumelas		60.000
Renouvellement du réseau communal d'Aumelas		95.000
Renouvellement du réseau communal d'Adissan		180.000
Boucle intercommunale Vendémian-Saint Mamert		1.500.000
Construction d'une nouvelle bâche de stockage à Roque Morel		1.400.000
TOTAL	2.160.000	3.290.000

V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5-1. ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

Le syndicat a passé une convention avec le Conseil Général de l'Hérault concernant le FSL en date du 26/07/2017 (délibération du 26/07/2017).

Le montant versé en 2022 est de 6.800,29 €

Le montant versé en 2023 est de 7.141,78 €

Les admissions en non-valeur 2022 sont de 16.482,09 €

Les admissions en non-valeur 2023 sont de 3.206,80 €

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		2022	2023
Indicateurs descriptifs du service			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 237	26 541
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,51 €	2,57 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	48 H	48 H
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117 points	117 points
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,12%	78,18%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2.32	2.56
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2.24	2.40
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,060%	0,065%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Cazouls)	100%	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Saint Mamert)	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	23 282,38 €	10 348,58 €